



**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N°2015-124**

**\* \* \***

**Objet :**

**DETR 2016 :  
Mise aux normes d'accessibilité des bâtiments  
communaux.**

Délibération affichée le :

**L'an deux mille quinze et le quinze décembre à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

**Etaient présents :**

MM. SOTO Jean-François – SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine (arrivée à 19h50) – BLANES Michel – COLOMBIER François – LEROY Annie — SANCHEZ Marie-Hélène – BIESSE Frédérique – VAILHE Bruno –LONGIN Thierry — DEBEAUCE Christine –DURAND Véronique - CABOCHE Chrystelle – PANTALEONE Alexandra – NADAL Olivier – ADELAERE Sylvain – MATEO Amélie (départ à 20h00) – GOMEZ René – CONTRERAS Sylvie

**Pouvoirs :** LABEUR Martine à SERVEL Olivier - DEHAIL Francine à SOREL Joëlle - FALZON Serge à BLANES Michel - BONNET Jean-louis à SOTO Jean-François - POURTIER Jean Luc à COLOMBIER François – MATEO Amélie à SANCHEZ Marie-Hélène - LECOMTE Olivier à GOMEZ René – SUQUET Maguelonne à CONTRERAS Sylvie

**Absents :** MM. EDMOND-MARIETTE Gérard - DEJEAN Anne Marie

Convocation du 7 décembre 2015

Mme SANCHEZ Marie-Hélène est élue secrétaire à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée l'obligation faite à la commune, dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée approuvé en session du conseil municipal le 29 septembre 2015, de programmer les travaux de mise aux normes.

Pour l'année 2016, le montant des travaux est estimé à 106 120 €.

En conséquence, pour mener à bien cette opération, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès de l'Etat au titre de la DETR 2016 et toutes les autres collectivités susceptibles de nous aider.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **27 voix POUR (unanimité)**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès de l'Etat au titre de la DETR 2016 et toutes les autres collectivités susceptibles de nous aider.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Jean-François SOTO.